

## Séance du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe, Mme TESTARD Claire Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Monsieur ROYER Jean-Marc, Monsieur WATISSE Eric a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie, Monsieur HALLIER Vincent a donné pouvoir à Madame PETITJEAN Katya.

**Date de convocation :** 22 mars 2017

Monsieur ROYER Jean-Marc a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 2 mars 2017 est lu et approuvé.

### **I – Compte administratif 2016**

#### ➤ **N° 21/2017 Approbation du compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### ➤ **N° 22/2017 Vote du compte administratif 2016**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme THOURAULT Sylvie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

A l'unanimité des membres présents,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2016	1 719 001,55	2 006 480,35	287 478,80
	Résultat Antérieur Reporté		1 133 391,82	1 133 391,82
	Résultat à Affecter			1 420 870,62
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2016	1 840 205,66	2 160 539,40	320 333,74
	Résultat Antérieur Reporté	56 084,04		-56 084,04
	Résultat à Affecter			264 249,70
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement			
	Investissement	38 800,00	38 980,00	180,00
<b>Résultat Cumulé 2016</b>		<b>3 654 091,25</b>	<b>5 339 391,57</b>	<b>1 685 300,32</b>

Compte Administratif CCA		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2016	98 592,91	86 100,12	-12 492,79
	Résultat Antérieur Reporté	2 170,17		-2 170,17
	Résultat à Affecter			-14 662,96
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2016	0,00	0,00	0,00
	Résultat Antérieur Reporté	0,00		0,00
	Résultat à Affecter			0,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
<b>Résultat Cumulé 2016</b>		<b>100 763,08</b>	<b>86 100,12</b>	<b>-14 662,96</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **N° 23/2017 Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 420 870,62 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de 264 249,70		N'entraînant pas de besoin de financement
Un solde des restes à réaliser 180,00		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,

Considérant que le budget de 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 312 019 €,

Décide, à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Report en section d'investissement (compte 001 en recettes) pour	264 249,70 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	1 420 870,62 €

➤ **N° 24/2017 Affectation du résultat de l'exercice 2016 – CCA**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2016 qui présente un déficit de fonctionnement de 14 662,96 €,

Décide, à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) pour	14 662,96 €
--	-------------

## **II – Budget Primitif 2017**

### Commune

Après la présentation des résultats de l'exercice 2016 et de l'évolution des réalisations entre 2015 et 2016, le budget primitif 2017, équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement à 3 178 646 € et en investissement à 1 166 005 €, dont 38 800 € de restes à réaliser en dépenses et 38 980 € en recettes.

Les principaux postes de la section d'investissement sont les suivants :

➤ La mise en accessibilité des ERP	500 000 €
▪ Subvention escomptée	123 000 €
▪ MOE + contrôle technique + SPS =	48 000 €
➤ La sécurisation dans les écoles	41 000 €
▪ Subvention escomptée	10 000 €
➤ Reprise poteaux école élémentaire	55 000 €
➤ La toiture du Dojo	45 000 €
➤ Ventilation de la salle des sports	16 000 €
➤ VMC à la Gendarmerie	7 500 €
➤ Aménagement du bâtiment pour les Pompiers	17 000 €
➤ Caméra de vidéoprotection	120 000 €
▪ Subvention escomptée	30 000 €
➤ Equipement TBI	30 000 €

En section de fonctionnement, le budget prend en compte :

- Les incidences du transfert de la compétence « Voirie »
- L'estimation de la fiscalité avec la neutralisation fiscale
- L'estimation de la baisse de la dotation forfaitaire (le montant définitif n'a pas encore été communiqué)

Ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget :

- Le montant du FPIC (29 000 € en 2016, la commune était contributrice et bénéficiaire)
- Le montant de la dotation de solidarité rurale (21 000 € en 2016)

Sous réserve que l'intégralité des opérations inscrites se réalise et malgré une situation en section de fonctionnement plus compliquée, à surveiller, l'exercice 2017 devrait se clôturer à un niveau équivalent à l'exercice 2015.

### Centre de Conférences et d'Animation

Le budget du Centre de Conférences et d'Animations, arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 130 647 € et en investissement à 5 000 € est voté à l'unanimité des membres présents.

En raison de la clôture de l'exercice 2016 en déficit et de la baisse prévisible des locations sur l'exercice 2017, le budget annexe du CCA nécessite un abondement du budget général de 55 647 €.

### **III – Délibérations**

#### **➤ N° 25/2017 Vote du budget primitif 2017 – Budget principal**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2017,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

Approuve le budget primitif 2017 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 3 178 646 € et en section d'investissement à 1 166 005 €.

#### **➤ N° 26/2017 Vote du budget primitif 2017 – Budget CCA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2017,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

Approuve le budget primitif 2017 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 130 647 € et en section d'investissement à 5 000 €.

#### **➤ N° 27/2017 Vote des taux d'imposition 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2121-29,

Vu le Code Général des impôts et, notamment, son article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2017,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2017, comme suit :

	2017
T.H.	11,40%
F.B.	18,83%
F.N.B.	10,14%

#### **➤ N° 28/2017 Grand Reims – Rapport de la CLECT**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 7 mars 2017,

Considérant le souhait des élus du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims que la création de la Communauté urbaine soit neutre d'un point de vue fiscal pour les ménages,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Décide, par dix-sept voix pour,

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017

➤ **N° 29/2017 Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marché public**

Le conseil municipal est informé qu'en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 35/2014 du 10 avril 2014, reçue par la Sous-Préfecture de Reims le 17 avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget, de la passation du marché suivant :

Date	21 mars 2017
Objet	Maîtrise d'œuvre Mise en accessibilité ERP
Titulaire	QCS Service 3, rue Etienne Oehmichen 51100 REIMS
Montant HT	23 985,00 €
Mode passation	MAPA

Le conseil municipal prend acte de cette information.

➤ **N° 30/2017 Cession de mobilier de bureau par Pôle Emploi à l'Euro symbolique**

Monsieur le Maire informe le conseil que Pôle Emploi a cédé à la commune quatre-vingt-une tables et chaises, chaque pièce à l'euro symbolique.

Pour permettre l'intégration des biens dans l'inventaire communal, cette acquisition doit être entérinée par une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu l'instruction M14,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

Accepte la reprise de 81 mobiliers au prix de 1€/pièce, soit 81 €,

Précise que la valeur à faire apparaître au bilan de la collectivité est de 1 330,18 €.

➤ **N° 31/2017 Rythmes scolaires – Activité Ehec**

Par délibération du 13 octobre 2016, le conseil municipal a décidé de la mise en place d'une activité « Ehec » dans le cadre des rythmes scolaires du 3 novembre 2016 au 7 avril 2017.

Devant le succès de cette activité, il est demandé de la reconduire du 24 avril 2017 au 6 juillet 2017, 3 jours par semaine, les lundi, mardi et jeudi, au tarif de 20 € la séance avec l'association « Reims Ehec et Mat ».

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par dix-sept voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la reconduction de l'atelier éhec dans le cadre des rythmes scolaires, ainsi que tout document y afférent.

➤ **N° 32/2017 Numérotation immeuble**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu la déclaration de division déposée par Madame MAUROY Hélène, enregistrée sous le numéro DP 05156216K0027, pour sa propriété sise rue Colbert,

Décide :

D'attribuer le numéro de voirie 45, rue Colbert à la parcelle cadastrée section AH 195,

Confirme que la parcelle AH 194, rue Colbert, porte le numéro 47.

➤ **N° 33/2017 Aide pour Raid Amazone 2017**

Mesdames Lauriane BRIDOUX et Clarisse MICHEL, habitantes de Taissy et Saint-Léonard, sollicitent la commune pour financer leur participation à un raid, « Raid Amazones Cambodge 2017 » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 11 décembre 2017.

Au-delà de l'aventure sportive, le binôme représentera l'association rémoise « Ensemble pour Elles » qui aide les femmes atteintes du cancer du sein.

Le coût global de la participation à cette épreuve se monte à 11 000 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par dix-sept voix pour,

Décide d'attribuer à Mesdames Lauriane BRIDOUX et Clarisse MICHEL une aide de 300 €.

Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire de Madame Clarisse MICHEL.

**IV – Grand Reims**

Lors de son conseil communautaire du 27 mars 2017, le Grand Reims a voté ses différents budgets, dont le budget principal arrêté à plus de 300 Millions d'€, celui des Ordures Ménagères à 36 M d'€, des Transports Publics à 60 M d'€, de l'Eau Potable à 20 M d'€ et de l'Assainissement à 28 M d'€.

Il a également, entre autre :

- Fixé les taux d'imposition pour 2017 : TH 8,87% FB 1,45% FNB 8,08% et CFE 24,80 % et porté à 12 ans la durée d'harmonisation du taux de la cotisation foncière des entreprises
- Arrêté le montant par commune de la Dotation de Solidarité Communautaire
- Approuvé les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM), dont M. Barrier est membre titulaire
- Constitué le comité consultatif intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires composé de Mmes et Mrs Patrice Barrier, Philippe Causse, Valérie Chaumet, Hervé Chef, Frédéric Lapan, Jean-Paul Lemoine, Germain Renard et Claudine Rousseaux
- Créé la commission consultative des services publics locaux, dans laquelle M. Barrier est membre titulaire du collège des élus
- Approuvé les statuts de l'Office de Tourisme du Grand Reims et demandé son classement en catégorie I
- Adhéré à la démarche de l'objectif « zéro phyto ».

## **V – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### **Conseil Municipal Enfants**

- Le 28 mars : visite des services techniques pour la présentation des décors des massifs sur le thème de la fête patronale
- Organisation de la journée des familles le 1<sup>er</sup> avril

### **Classe de découverte**

- Bilan très satisfaisant de la classe de découverte, aussi bien pour les enfants, ravis de leurs séjours, que pour les parents, tenus informés grâce à un blog. Excellent accueil sur place

### **Environnement**

- Distribution d'un courrier à tous les habitants sur l'entretien de la voirie et la gestion des espaces verts dans le cadre de la démarche du « zéro phyto ».

### **Fort de Montbré**

- Dans le cadre de l'organisation des journées patrimoine, visite remarquable et intéressante du fort le dimanche 26 mars en compagnie de M. Rémi COTRET des Rèmes Brigades.
- Les difficultés soulevées : organiser une visite du fort par petit groupe par mesure de sécurité et assurer le stationnement des véhicules.

## **VI – Questions diverses**

En mémoire de l'abbé Pilot, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Savoir au Burkina ».

Les bureaux de vote centralisateurs pour les deux tours des élections présidentielles sont finalisés.

**Prochaine réunion de conseil : le 27 avril 2017**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		